

Fiche de poste DIRECTEUR TERRITORIAL

Lieu de travail :	BORDEAUX
Intitulé :	Directeur territorial
Type de contrat :	CDI
Statut :	Cadre de la CCNS
Durée et spécificité(s) du poste :	Cadre au forfait jour / Travail les week-ends et en soirées
Rémunération :	A négociier suivant expérience - Conforme CCNS

- **Missions**

Le directeur territorial, sous l'autorité du Président de la ligue régionale ou de son représentant, est responsable de la mise en œuvre de la politique de l'association et de la coordination administrative, financière, humaine, et sportive de l'association.

Il travaille également en réseau avec les services de la FFBB et les autres directeurs territoriaux de ligues régionales.

Gestion administrative et financière :

- Il propose au comité directeur des orientations stratégiques.
- Il participe à la préparation du budget et suit le budget réalisé.
- Il recherche des financements.
- Il organise et coordonne la vie statutaire de l'association.
- Il organise l'activité et l'animation de l'équipe administrative.

Gestion humaine :

- Il propose et met en place une politique de ressources humaines.
- Il assure la gestion et la coordination des ressources humaines de l'association.
- Il manage les salariés de l'association.

Gestion sportive :

- Il propose au comité directeur des orientations stratégiques.
- Il est chargé de mettre en place et de coordonner les actions de l'association.

- **Responsabilité**

- Il dispose d'une délégation permanente de responsabilité des instances dirigeantes.
- Il participe à la préparation et à l'exécution du budget.
- Il est responsable par délégation de la gestion des ressources humaines de l'association, notamment du suivi de la Convention Collective Nationale du Sport et de l'application des lois et décrets régissant les salariés.
- Il est par délégation, chargé des missions de représentation et des relations avec les partenaires institutionnels et financeurs (municipalité, Conseils départemental et régional, Comités départementaux ou Fédération).

- **Autonomie**

Il dispose d'une large autonomie découlant des délégations permanentes dont il doit répondre. Il est placé sous l'autorité du Président dont il dépend, qui exerce un contrôle sur les résultats des objectifs fixés.

- **Technicité**

- Il maîtrise les techniques liées à sa fonction de directeur.
- Il dispose de compétences en matière de gestion financière.
- Il a une bonne connaissance de la pratique et de la réglementation administrative, sociale et sportive.
- Il a des compétences managériales avérées et reconnues.
- Il a de bonnes connaissances informatiques (traitement de texte, tableur...).
- Il a des qualités organisationnelles, rédactionnelles et le sens du contact.
- Il possède une qualification ou une expérience professionnelle suffisante lui permettant d'exercer les missions confiées.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 10/02/2019